

Communauté de communes « Le Grand Ouest Toulousain »

FONTENILLES

Modification du Plan Local d'Urbanisme



**INFORMATION DU PUBLIC DANS
LE CADRE DE LA CONCERTATION
L'évaluation environnementale**

L'évaluation environnementale

Une démarche vertueuse

- Article R104-12 du Code de l'Urbanisme : « *Les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion [...] de leur modification [...] s'il est établi, après un examen au cas par cas, qu'elle est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement* »
- La commune de Fontenilles n'a pas l'obligation de réaliser une évaluation environnementale dans la modification n°1 du PLU, MAIS le choix a été fait de l'inscrire dans une **démarche vertueuse** ⇒ voir la délibération du 30 mai 2024

L'évaluation environnementale

Les finalités de l'évaluation environnementale

- Prendre du recul pour se questionner sur les effets possibles de la modification du PLU au regard des enjeux environnementaux du territoire ⇒ **Contrôle qualité**
- Estimer comment la modification améliore ou non la prise en compte de l'environnement, par rapport au PLU en vigueur
- Améliorer le projet, si des incidences négatives sur l'environnement sont anticipées
- Eviter des effets dommageables, les réduire ou, à défaut, prévoir de les compenser
- L'évaluation environnementale comprend notamment :
 - Un Etat Initial de l'Environnement ;
 - L'exposé des effets notables probables du projet de modification ;
 - Le résumé des mesures prises pour les éviter, réduire, ou compenser ;
 - Des indicateurs de suivi

L'évaluation environnementale

Quelques éléments issus de l'Etat Initial de l'Environnement

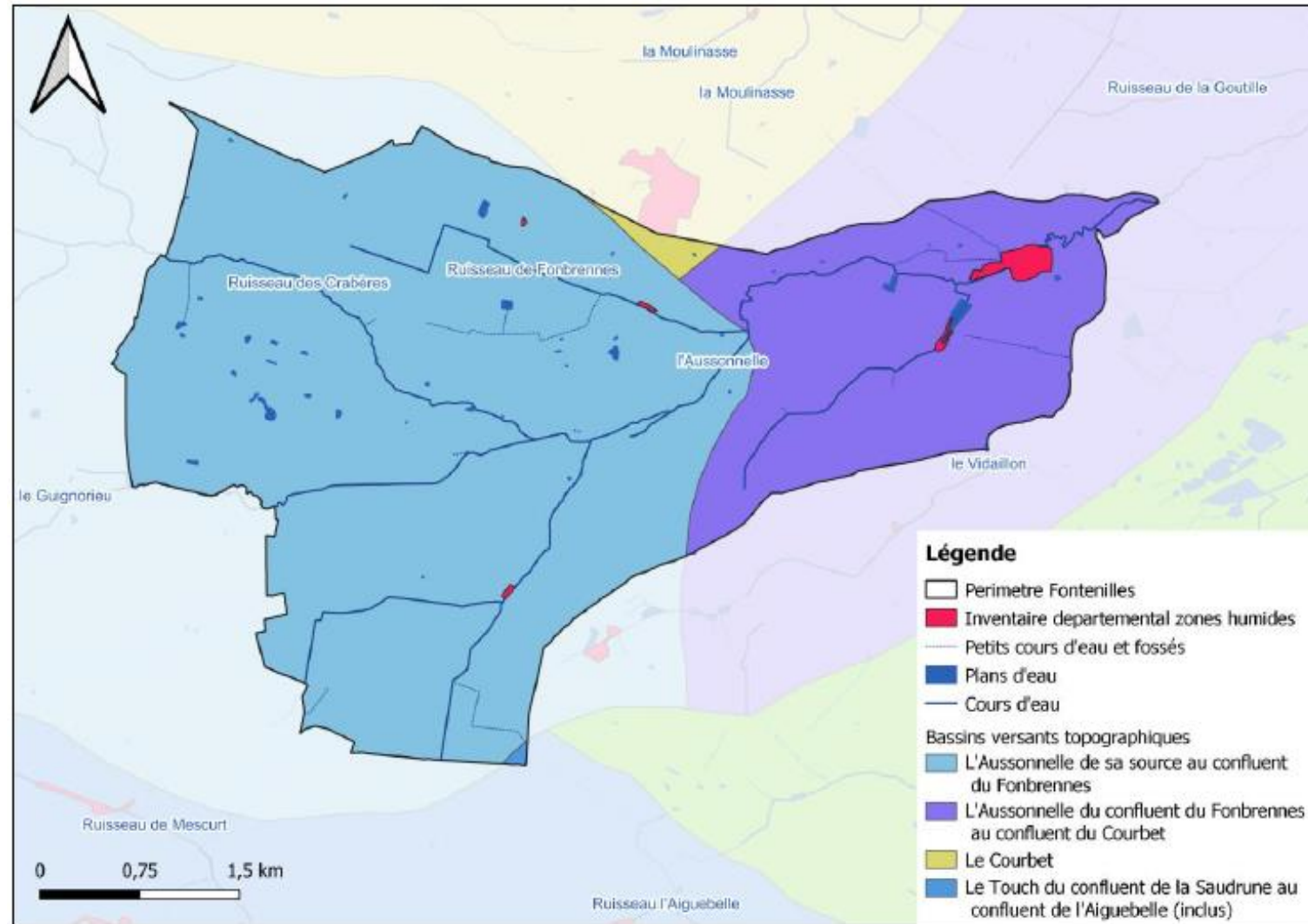
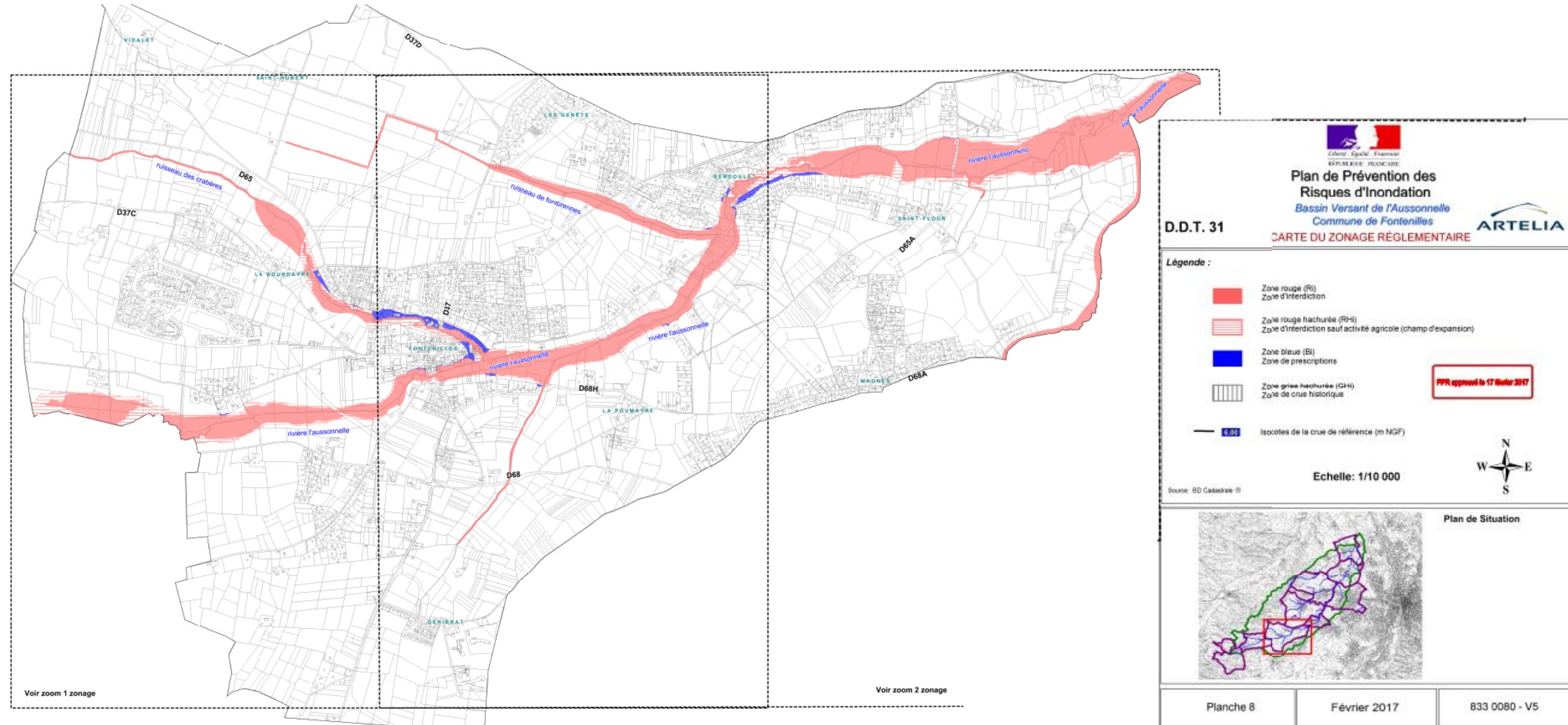


Figure 1 : Contexte topographique et hydrographie.

L'évaluation environnementale

Quelques éléments issus de l'Etat Initial de l'Environnement



L'évaluation environnementale

Quelques éléments issus de l'Etat Initial de l'Environnement

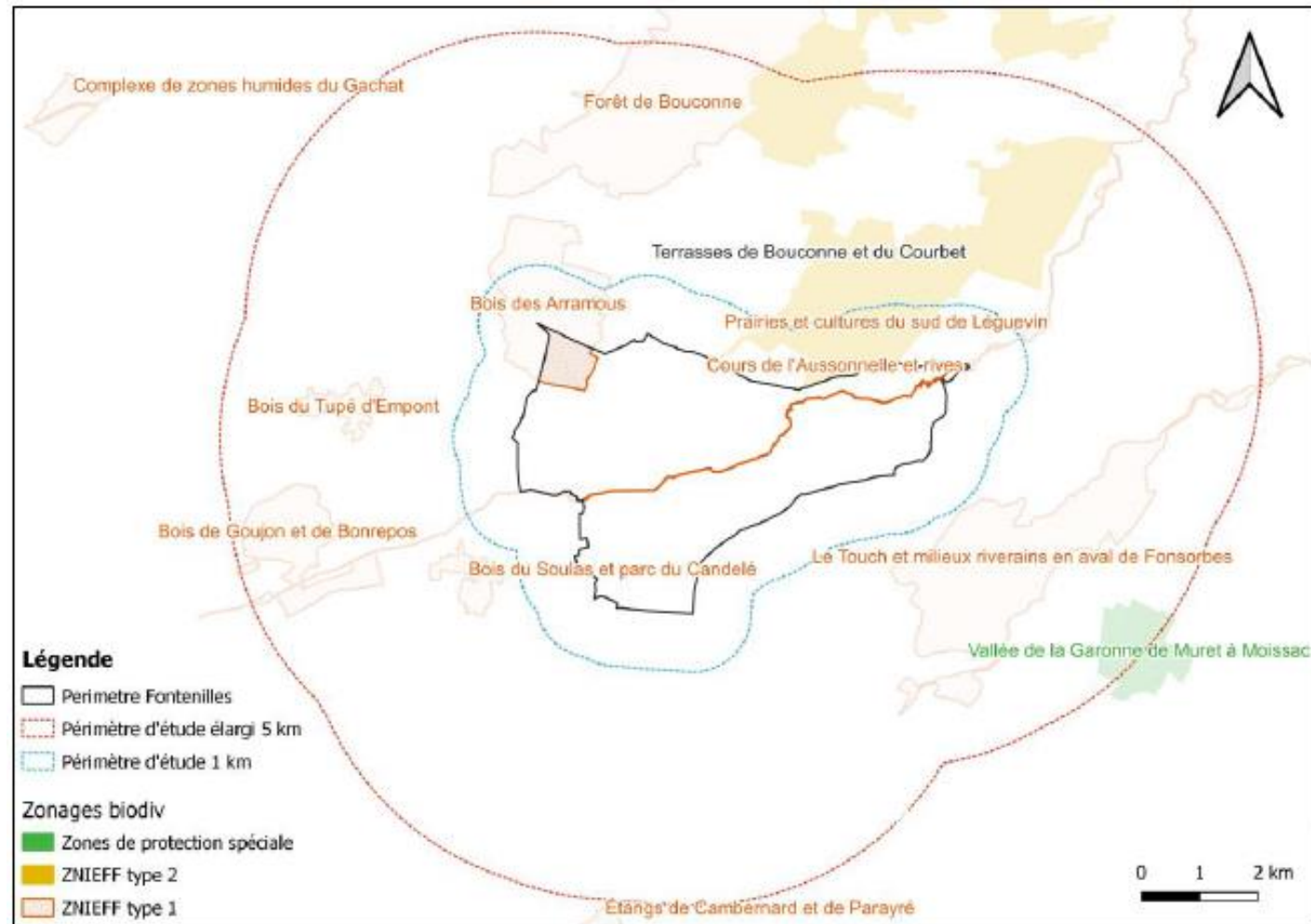


Figure 9 : Localisation des zones de protection et d'inventaire sur la commune (source : INPN).

L'évaluation environnementale

Quelques éléments issus de l'Etat Initial de l'Environnement

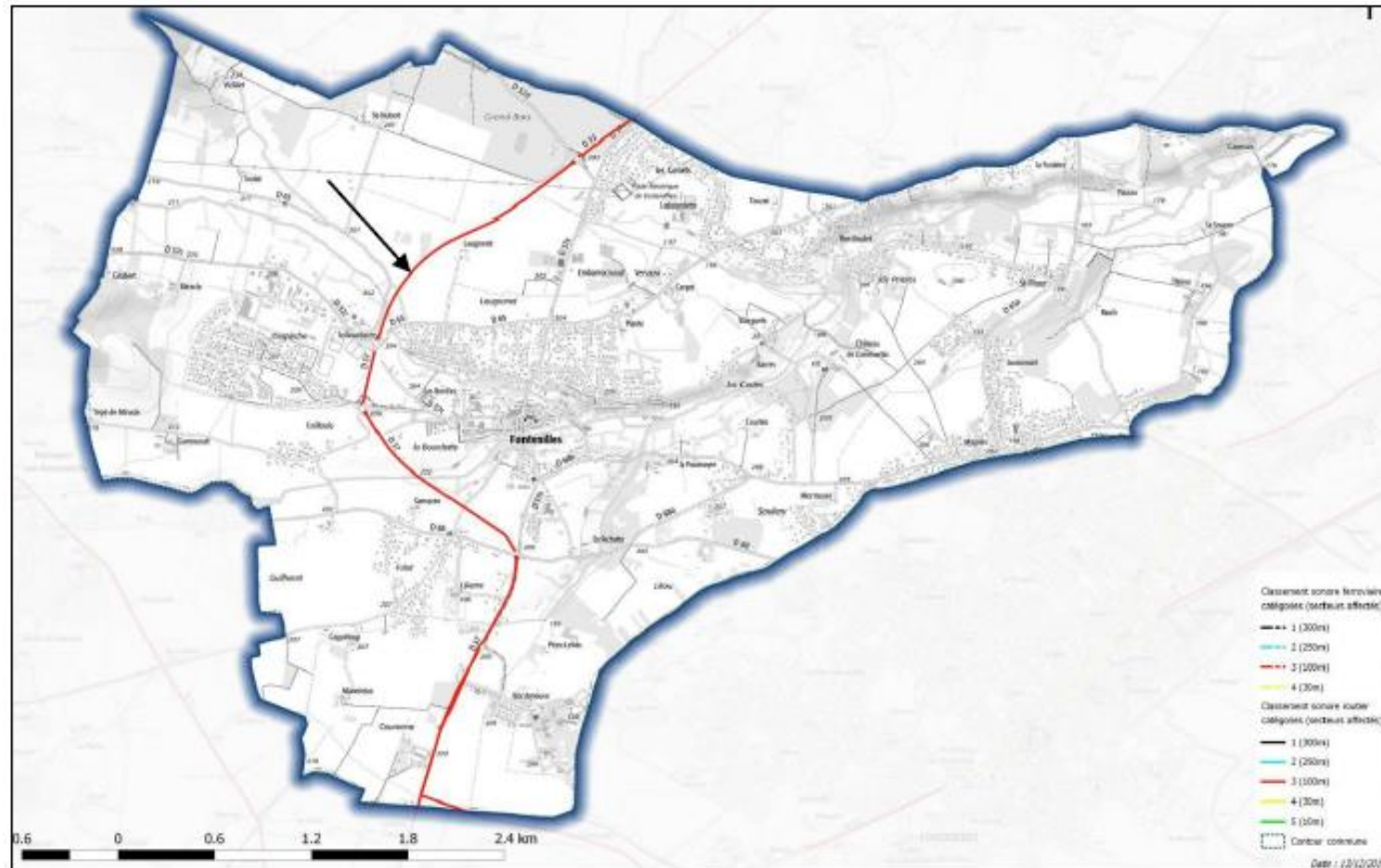


Figure 21. Infrastructures de transport bruyantes sur la commune de Fontenilles (source : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/>).

L'évaluation environnementale

Quelques éléments issus de l'Etat Initial de l'Environnement

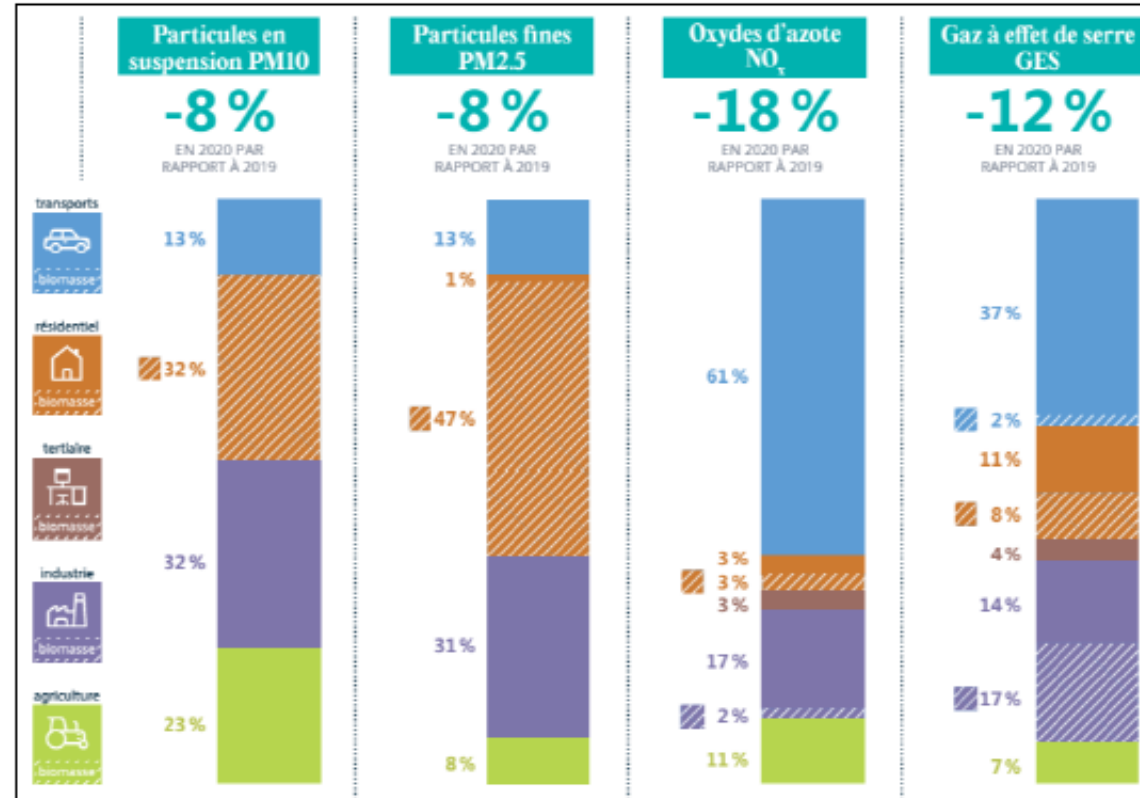


Figure 22 : Origine des émissions de particules et d'oxydes d'azote dans le département de la Haute-Garonne en 2022 (source : bilan annuel, ATMO Occitanie).